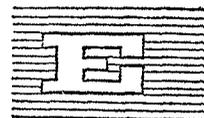


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/Sub.2/1982/32
E/CN.4/1983/3
23 août 1982
Original : FRANCAIS



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-neuvième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION
AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE ET ETRANGERE
OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES
Trente-cinquième session
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SEGREGATION AINSI QUE
LA POLITIQUE D'APARTHEID, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET
TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS : RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ETABLI EN
APPLICATION DE LA RESOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 20 août 1982 adressée au Directeur du Centre pour
les droits de l'homme par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique

"J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, le texte du document
intitulé :

PRATIQUES CRIMINELLES PERPETREES PAR
LES FORCES VIETNAMIENNES D'AGRESSION
CONTRE LE PEUPLE DU KAMPUCHEA EN 1981

(1ère partie)

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte
comme document officiel de la 35ème session de la Sous-Commission de la lutte
contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités au titre
du point 7 de son ordre du jour et de la prochaine 39ème session de la Commission
des droits de l'homme au titre du point 9 de son ordre du jour."

(Signé) TE SUN 40A
Représentant permanent

PRATIQUES CRIMINELLES PERPETREES
PAR LES FORCES VIETNAMIENNES D'AGRESSION
CONTRE LE PEUPLE DU KAMPUCHEA EN 1981

(1ère partie)

Au cours de l'année 1981, comme depuis le début de leur agression armée contre le peuple du Kampuchea et le Gouvernement du Kampuchea démocratique, les envahisseurs vietnamiens, par l'entremise de leur armée de 250 000 hommes et de leurs 50 000 agents administratifs, intensifient les pratiques criminelles tendant à dénier pour toujours au peuple du Kampuchea le droit à l'autodétermination et à son identité nationale. A cet effet ils ont recours à divers procédés visant à vietnamiser par la force la population kampuchéenne se trouvant dans les zones sous leur contrôle provisoire et à exterminer par les massacres, la famine et les armes chimiques tous ceux qui osent s'y opposer. Leur objectif final est non seulement d'exterminer physiquement le peuple du Kampuchea mais encore de détruire son âme, sa culture et sa civilisation au bout de quelques générations, ce qui leur permettra d'intégrer totalement le Kampuchea dans un grand Vietnam appelé "Fédération indochinoise".

Ainsi la guerre menée depuis plus de 3 ans au Kampuchea par les expansionnistes de Hanoi, n'est pas une guerre d'agression ordinaire telle que l'histoire a connue, mais une guerre d'annexion et d'extermination dans le cadre d'une stratégie d'expansionnisme régionale. Celle-ci fait partie de la stratégie globale de l'expansionnisme international qui en est le bailleur de fond. Ces pratiques criminelles perpétrées par les agresseurs vietnamiens au Kampuchea sont multiples parmi lesquelles on peut relever :

- 1) l'obligation dans les écoles d'étudier la langue vietnamienne avant même la langue khmère;
- 2) l'envoi forcé au Vietnam de plusieurs dizaines de milliers de jeunes kampuchéens pour endoctrinement et vietnamisation;
- 3) le pillage et la destruction des monuments d'Angkor et autre patrimoine culturel du Kampuchea;
- 4) la vietnamisation des progénitures par des viols, des concubinages et des mariages forcés des filles kampuchéennes à des Vietnamiens;
- 5) le jumelage forcé des provinces kampuchéennes à des provinces vietnamiennes;
- 6) l'implantation d'un million de colons vietnamiens de peuplement en territoire kampuchéen après en avoir chassé et massacré les Kampuchéens;
- 7) les arrestations, emprisonnements, assassinats et enlèvements à l'encontre des Kampuchéens, en particulier des intellectuels qui s'opposent à la politique vietnamienne de la "Fédération indochinoise", particulièrement à Phnom Penh où plus de 30 000 personnes sont incarcérées dans des conditions inhumaines;

- 8) l'usage de la famine comme arme de dépeuplement;
- 9) l'intensification de l'usage des armes chimiques et bactériologiques;
- 10) la poursuite des opérations d'agression et de massacre;
- 11) la politique de tromperie et de menace érigée en code de conduite dans les relations internationales :
 - mascarade d'élections;
 - annonce de retrait unilatéral et partiel des troupes pour camoufler l'envoi de nouveaux renforts;
 - menace contre les pays de l'ASEAN; etc.

Genève, le 23 juin 1982

MISSION PERMANENTE DU
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE
